

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 17 juillet 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 juillet 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h12), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h08), M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h36), Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h16), M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence (arrivée à 19h19), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 40

Excusés : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, M. VIODRIN Jérôme, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne à M. LAMARQUE Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAPALLUS Marc à M. PALLUET Dominique, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. DUBUIS Pascal à M. GROSDENIS Henri.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri (Arcinges).

N°2025/N°150

OBJET : ASSAINISSEMENT - MARCHES DE TRAVAUX POUR LA STATION D'EPURATION LES ETANGS DE SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle que Charlieu-Belmont Communauté a pris la compétence assainissement au premier janvier 2025. Dans ce cadre, et conformément au schéma directeur, il a été décidé de lancer une consultation pour des travaux pour la création d'une Station de Traitement des Eaux Usées de type filtre planté de roseaux de 120 EH à St Hilaire sous Charlieu dit système d'assainissement « des Etangs ».

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études REALITES pour la procédure de consultation des entreprises.

Le présent marché est marché ordinaire de travaux dont l'estimation s'élève à 290 845 € HT.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 06/10/2025.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 09/02/2026.

La fin du marché n'interviendra dans tous les cas qu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution est fixé à 18 semaines maximum.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les prestations se décomposent en un lot unique.

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

Equivalence technique

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0 points
2-Valeur technique	60.0 points
2.1-Les moyens matériels et humains que l'entreprise entend affecter à l'exécution du chantier	15 points
2.2-La description des modes opératoires	15 points
2.3-La provenance des produits et matériaux (avec fiches produits)	15 points
2.4-Le planning d'exécution des travaux	15 points
3-La démarche développement durable de l'entreprise et celle adaptée au chantier	10 points

Lancement de la publicité = 15 mai 2025 sur la plateforme dématérialisée AWS + publication au BOAMP et sur le Pays Roannais.

Fin de publicité : 20 juin 2025 12h00.

Au final : 4 offres déposées dans les délais (aucune offre hors délais) :

A l'issue l'analyse des offres en première instance et conformément au règlement de la consultation, il a été décidé d'engager une négociation avec les deux candidats les mieux disant :

- Le groupement EURL PEEIRA FTP / SIC EPUR
- SADE

Les deux candidats ont été invités à présenter leur offre lors d'une audition organisée le vendredi 4 juillet 2025 à 9h30 (SADE) puis 10h30 (EURL PEREIRA FTP / SIC EPUR), au siège de la Communauté de Communes.

A l'issue de ces rencontres, un nouveau guichet restreint a été lancé auprès des 2 candidats afin de leur demander de soumettre leur meilleure offre de prix, avant le 09 juillet 12h00

En outre, l'entreprise PEREIRA a été invitée à confirmer que le poste 5.4 est bien inclus dans le poste « ouvrages de bâchée ».

A l'issue de l'analyse des offres après négociation, il est proposé de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse et qui arrive en premier au regard des critères d'attribution ;

Groupement EURL PEREIRA FTP / SIC EPUR, avec EURL PEREIRA FTP comme mandataire du groupement solidaire sise, 755 route de Balais - 07340 TALENCIEUX ; pour un montant estimé à 247 636,90 € HT

Vu l'avis de la Commission MAPA,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- retient l'offre du groupement EURL PEREIRA FTP / SIC EPUR, avec EURL PEREIRA FTP comme mandataire du groupement solidaire sise, 755 route de Balais - 07340 TALENCIEUX; pour la création d'une Station de Traitement des Eaux Usées de type filtre planté de roseaux de 120 EH – Commune de SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU le système d'assainissement « des Etangs », pour un montant estimé à 247 636,90 € HT,
- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de l'accord cadre et tous les documents afférents,
- dit que les dépenses afférentes sont prévues en en investissement sur le budget assainissement.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROS DENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250717-DELIB2025-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025
Publication : 22/07/2025

